

41^{ème} Bourse d'échanges et Expositions de l'ABVA

19 et 20 octobre 2024



**Parc des Expositions de Brézillet –
22000 Saint- Brieuc**

Ouverture Samedi 14h – 18h – Dimanche 7h30 –17h

**Vous y trouverez
Expositions de véhicules anciens
Autos – Motos : Thème Allemagne et Pays de l'Est**

**Espace Vente de véhicules : Autos/ Motos/ Cyclos
Vente de pièces : Cette année nous allons privilégier les déballeurs passionnés
et pro en ouvrant tout le hall Kervizic
Grand retour de la pièce à l'ABVA !!
Dans le hall Rateau ce sera comme d'habitude,
avec toujours les espaces pour les professionnels et les clubs**



**Entrée 3€ pour les 2 jours
Gratuit -12 ans
Restauration sur place**



**Contacts / renseignements généraux : Mathias FLAMANC 06 98 21 47 76
Bourse pièces : Mathias FLAMANC 06 98 21 47 76
Expo Auto : Pierrot RASEZ 06 45 32 50 57
Expo 2 roues : Yvon MEHEU 06 63 09 24 88
Joël CRESTEY 06 42 61 25 35**

Vous trouverez la fiche d'inscription sur le site abva.net

LES BULLETINS D'INSCRIPTIONS BOURSE -EXPO – VENTE – CLUB et PRO SIGNES SONT A RETOURNER

à : **Christine JAIME 4 rue du Vieux Moulin 22190 PLERIN Tél :06 83 38 20 45**

DATE LIMITE D'ENVOI : 7 OCTOBRE 2024

Renseignements généraux bourse d'échange et auto : Mathias FLAMANC : 06 98 21 47 76

INSCRIPTION BOURSE D'ÉCHANGES

Carte identité N°

N° Siret si Professionnel

NOM..... PRENOM..... TEL.....

ADRESSE..... MAIL.....

Pieces : AUTO MOTO VELO/CYCLO MINIATURES (50 M.L. maximum sur le site)

DOCUMENTATION PLAQUE EMAILLEE AUTRES :

(Exclusivement des objets en relation avec les véhicules anciens)

Je réserve mètres L. de tables à 7 € le mètre =€ *

Je réserve mètres L. de table avec mur à 9 € le mètre =€ *

Je réserve mètres L. sans table à 4 € le mètre =€

Branchement électrique : 25 €

Règlement par chèque à l'ordre de l'ABVA.....€ **+un chèque caution de 50 € pour les tables***

J'ai pris connaissance du règlement intérieur bourse d'échanges

Signature

INSCRIPTION ESPACE PROFESSIONNEL (sans vente de véhicules anciens ou pièces)

Société : siret.....

Nom Prénom dirigeant..... tél.....

Adresse:..... mail :.....

Je réserveemplacement(s) de 1 façade 6 ml. X 8 ml à 100 € - total =€

Branchement électrique : 25 €

Règlement par chèque à l'ordre de l'ABVA total :.....€ **+un chèque de caution de 50 €**

J'ai pris connaissance du règlement intérieur bourse d'échanges

Signature

INSCRIPTION ESPACE VENTE DE VEHICULES ANCIENS (hall Rateau)

Nom : Prénom : Tél. :

Adresse.....mail :

Je réserve emplacement(s) de véhicule(s) 4 roues X 20 € (par véhicule) =€

Je réserve emplacement(s) de moto(s) de + de 50 cc X 10 € =€

Je réserve emplacement(s) de cyclomoteurs X 3 € =€

Marque : Type Année.....

Règlement par chèque à l'ordre de l'ABVA : Total.....€

J'ai pris connaissance du règlement intérieur bourse d'échanges

Signature

INSCRIPTION VEHICULES ANCIENS EN EXPOSITION (toutes marques)

(hall Rateau)

THEME 2024 : ALLEMAGNE et PAYS DE L'EST

Nom : Prénom..... Tél.....

Adresse.....Mail :

Je souhaite exposer mon véhicule(s) décrit(s) ci-dessous : (gratuit)

Marque : Type : Année :

Marque : Type : Année :

Renseignements Autos : Pierrot RASEZ : 06 45 32 50 57

Rens. Motos – cyclos : Yvon MEHEU 06 63 09 24 88 et Joël CRESTEY 06 42 61 25 35

J'ai pris connaissance du règlement intérieur bourse d'échanges

Signature :

INSCRIPTION REPAS EXPOSANTS – SAMEDI SOIR 19 Octobre

Apéritif – plat – fromage – dessert – café et boissons comprise

Nom : Prénom..... Tél :

Adresse..... Mail :

Nombre de repas X 20 € =€

Règlement par chèque à l'ordre de l'ABVA : Total.....€

INSCRIPTION ESPACE CLUB (Sans vente de véhicules anciens ou pièces)

Club..... tél.....

Responsable – Nom :..... Prénom.....

Adresse :..... Mail:.....

Je réserveemplacement(s) de 6 ml. X 8 ml. À 40 € - total
Branchement électrique : 25 €

Règlement par chèque à l'ordre de l'ABVA – total.....€ + **un chèque de caution 50 €**

J'ai pris connaissance du règlement intérieur bourse d'échanges

signature

INSCRIPTION BENEVOLES

Votre inscription en tant que bénévole contribue au succès de la bourse avant, pendant, et après l'évènement ; remplissez le bulletin ci-dessous ;

Nom :.....Prénom :.....Tél :.....

Adresse :.....Mail :.....

Je suis disponible : (horaires : 9h.-12h. - 14h.-18h.)

JEUDI 17 octobre : la journée Le matin L'après midi

VENDREDI 18 octobre : la journée le matin l'après-midi

SAMEDI 19 octobre : la journée le matin l'après midi

DIMANCHE 20 octobre : la journée le matin l'après midi

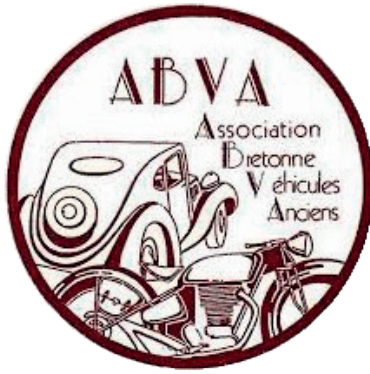
LUNDI 21 octobre : la journée le matin l'après midi

Les bénévoles bénéficient d'une entrée gratuite ainsi que le(s) repas prévus le(s) jours de présence.

Adresser cette fiche d'inscription à :

Nelly LE MÉE - BORGÈS 27 rue de la Ville au Bedel 22190 PLERIN

d4bnelly@orange.fr - tél 06 86 05 30 12



RÈGLEMENT INTÉRIEUR BOURSE D'ÉCHANGES ABVA 2024

- ART 1: La bourse d'échanges est ouverte à tous, particuliers et professionnels avec mise à disposition de tables. Un chèque de caution de 50 € est demandé à la réservation.
Exposants particuliers et professionnels : 2 tickets et 2 bracelets –
Clubs : 4 tickets et 4 bracelets
Exposants véhicules anciens : 1 ticket et 1 bracelet + 1 ticket repas et boisson
Café croissant du matin offert
- ART 2: L'Association ABVA se réserve le droit de refuser toute candidature pouvant nuire au bon déroulement de l'évènement.
- ART 3 : Le montage des stands se fera le VENDREDI de 14h. À 19h. - le SAMEDI matin de 8h. à 12h. - Accès autorisé à l'intérieur aux véhicules pour le déballage et le remballage avant l'ouverture au public.
Les remorques et véhicules doivent être retirés pour 12h.
Ouverture au public : samedi de 14h. À 18h. Et dimanche de 7h.30 à 17h.30
Possibilité de prise de courant avec tarif de location.
Pour les exposants miniatures, un maximum de 50 m.l. est attribué aux premiers inscrits.
- ART 4 : Les exposants ne devront pas déborder de leur emplacement. Par sécurité la circulation ne doit pas être bloquée dans les allées.
- ART 5 : Les objets déballés appartiennent au vendeur et sont sous sa responsabilité en cas de vol, casse ou préjudice. L'ABVA décline toute responsabilité dans ces cas.
- ART 6 : L'exposant s'engage à rester jusqu'à 17h30, heure de fermeture.
- ART 7 : Les exposants sont tenus pour responsables des éventuelles dégradations du matériel mis à disposition tables tableau électrique etc. prévoir une protection – une garantie de caution est demandée à l'inscription et restituée après inventaire.
- ART 8 : L'ABVA se réserve le domaine de la restauration et de la buvette
- ART 9 : Ce règlement est disponible pendant la durée de l'évènement dans l'enceinte du site.
- ART 10 : Pas de remboursement pour désistement dans les 3 jours avant le date de l'exposition, sauf cas de force majeure.
- ART 11 : Les portants et matériel doivent être fixés pour ne pas tomber sur le public.
- ART 12 : Les exposants doivent laisser leur emplacement propre sans laisser de matériel.
- ART 13 : Les mesures sanitaires seront appliquées en fonction des consignes reçues.

Le président de l'ABVA
Mathias FLAMANC

Lors de son inscription tout exposant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement